

Ministry of Education

Education Finance Office
Education Labour and Finance
Division

315 Front Street West, 12th floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Bureau du financement de l'éducation
Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest, 12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2020 : B04**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations
scolaires

EXPÉDITRICE : Doreen Lamarche
Directrice générale
Bureau du financement de l'éducation

DATE : Le 3 mars 2020

OBJET : Renseignements sur la planification du budget de 2020-2021

Les conseils scolaires ont commencé à planifier le budget de l'année scolaire 2020-2021 et j'aimerais vous faire part des hypothèses en matière de planification de la dotation du personnel pour le palier secondaire. Nous vous communiquons cette information maintenant, car le ministère est conscient du fait que les conseils scolaires planifient leurs dotations du personnel et qu'ils ont de nombreuses exigences et échéances à respecter. C'est pourquoi il est important que vous sachiez ce que la prochaine année vous réserve malgré les négociations en cours où la taille des classes peut continuer à être un sujet de discussion.

Je vous écris pour vous faire part de la proposition du gouvernement pour une taille moyenne de classe au palier secondaire de 23. Je confirme que les conseils scolaires devraient donc planifier une taille de classe secondaire moyenne maximale de 23 élèves pour fin de financement pour l'année scolaire 2020-2021.

Les conseils scolaires sont invités à collaborer avec le ministère au moment de planifier la dotation en raison de l'interaction continue entre le financement destiné à la protection des emplois du personnel enseignant et le nombre limite d'élèves par classe selon les restrictions

locales, le cas échéant. Comme vous le savez, le financement destiné à la protection des emplois du personnel enseignant a été institué en 2019-2020 et il sera maintenu en 2020-2021. Ce financement permet d'apporter des changements à l'effectif réel des classes par le biais de l'attrition et des départs volontaires et cela, sans qu'il soit nécessaire de mettre à pied des enseignantes et enseignants. On rappelle aux conseils scolaires de respecter leurs obligations légales quelles que soient les modifications apportées à la formule de financement, y compris celles relatives aux conventions collectives antérieures.

Notre gouvernement reste fermement déterminé à travailler de façon constructive et de bonne foi avec ses partenaires de négociation afin de conclure des ententes justes et raisonnables. Lorsque des ententes centrales seront conclues, le ministère fournira de plus amples renseignements sur les modifications corrélatives qui pourraient être proposées au financement des conseils scolaires. Comme toujours, le ministère sera ravi de poursuivre son étroite collaboration avec vous dans les semaines et les mois à venir pour planifier la prochaine année scolaire.

Original signé par

Doreen Lamarche
Directrice générale
Bureau du financement de l'éducation

c. c. Présidentes et présidents des conseils scolaires de district de l'Ontario
Surintendantes et surintendants des affaires scolaires